

POLITIQUE DE VOTE PAR PROCURATION – FONDS COTE 100

COTE 100 Inc. est le principal conseiller en placement des Fonds COTE 100 (les « fonds »). À ce titre, la société est tenue d'agir au mieux des intérêts des fonds. Sa responsabilité couvre l'exercice des droits de vote afférents aux valeurs mobilières détenues. COTE 100 Inc. a pour principe d'exercer ces droits de vote dans l'intérêt supérieur des fonds.

Pour exercer ses droits de vote, la société doit analyser constamment la gouvernance d'entreprise et le rendement des dirigeants de chaque émetteur, puis tenir compte de l'impact potentiel de son vote sur la valeur des titres détenus dans les fonds.

La décision de souscrire les titres d'un émetteur repose partiellement sur l'analyse qu'effectue un gestionnaire de portefeuille sur le rendement des dirigeants et la gouvernance de l'entreprise. Une telle décision sous-entend normalement que le gestionnaire appuie la direction, COTE 100 Inc. votera généralement selon la volonté de la direction sur les questions courantes. Toutefois les gestionnaires de portefeuille doivent constamment avoir en tête la valeur actionnariale. Par conséquent, ils doivent être conscients des répercussions potentielles, sur les titres, de toute question sur laquelle les actionnaires sont appelés à se prononcer.

En règle générale, COTE 100 Inc. respectera rigoureusement les directives de vote par procuration. Elle considère toutefois que, dans certains cas, elle servira mieux les intérêts d'un fonds en votant différemment. COTE 100 Inc. décidera en dernier ressort de la façon d'exercer ses droits de vote par procuration.

DIRECTIVES DE VOTE PAR PROCURATION

Les procurations sollicitées par les émetteurs contiennent souvent des propositions portant sur l'élection d'administrateurs, la nomination et la rémunération de vérificateurs externes, l'adoption ou la modification de programmes de rémunération des dirigeants, et la modification de la structure du capital de la société. Ces directives récapitulent les principes de gouvernance d'entreprise auxquels souscriront généralement les fonds dans l'exercice des droits de vote.

1. **CONSEIL D'ADMINISTRATION** – COTE 100 Inc. soutient les résolutions qui aident le conseil d'administration à agir plus efficacement au mieux des intérêts des actionnaires. Elle vote généralement en faveur de l'élection des administrateurs proposés si le conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et d'un président indépendant, lorsque les présidents de tous les comités du conseil et au moins une majorité des membres des comités sont indépendants.
2. **NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DES VÉRIFICATEURS** – Lorsque tous les membres du comité de vérification d'un émetteur sont indépendants, COTE 100 Inc. approuvera généralement l'élection des administrateurs, ainsi que la désignation et la rémunération recommandée des vérificateurs.
3. **RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS** – COTE 100 Inc. a pour objectif d'appuyer les programmes de rémunération qui sont liés au rendement de la société à long terme et à la valeur actionnariale. Ces programmes devraient inciter les dirigeants à acheter et conserver des actions de la société, de façon que les intérêts des dirigeants soient mieux alignés sur ceux des actionnaires. Les régimes d'options d'achat d'actions considérés comme trop généreux ou excessivement dilutifs pour les autres actionnaires ne seront pas soutenus.

4. **CHANGEMENTS DE STRUCTURE DU CAPITAL** – COTE 100 Inc. est consciente que les dirigeants d'un émetteur doivent disposer d'une certaine latitude en matière d'émission ou de rachat d'actions pour faire face à l'évolution de la conjoncture financière. Elle approuvera généralement les changements de structure du capital dont la société peut prouver le caractère raisonnable. Toutefois, les changements se traduisant par une dilution excessive de la valeur actionnariale ne seront pas soutenus.

Les autres sujets, y compris les questions commerciales propres à l'émetteur ou les points soulevés par les actionnaires, seront examinés au cas par cas en considérant avant tout l'impact potentiel du vote sur la valeur actionnariale.